

COMMUNIQUÉ DE PRESSE / 26 janvier 2023

Permanences de la mutuelle solidaire : « Ma Commune ma santé »



En partenariat avec l'Association Actionm, la Ville de Bellerive, par le biais de son CCAS propose depuis septembre 2019, un dispositif mutuelle solidaire « Ma Commune, Ma santé », destiné à tous les Bellerivois, sans limite d'âge.

Ma Commune, Ma Santé, le dispositif :

La mutuelle solidaire « Ma Commune, Ma Santé » propose à tous les Bellerivois de bénéficier d'une complémentaire santé à moindre coût et sans limite d'âge :

- Le retour à une couverture de santé pour vous et vos proches
- Des tarifs négociés et mutualisés au niveau national
- Une tarification simple générant une réelle économie sur vos cotisations

Le libre choix d'une formule adaptée à vos besoins

Des permanences en Mairie pour 2023

Pour accompagner les Bellerivois, des permanences avec rendez-vous sont programmées en Mairie, une fois par mois, les vendredis de 9h00 à 12h00, et ce à compter du 17 février 2023.

Les administrés souhaitant être reçus doivent prendre rendez-vous auprès de l'association Actiom au 05 64 10 00 48.

Conditions pour bénéficier de ce dispositif :

- Habiter la commune ou exercer à Bellerive-sur-Allier en qualité de commerçant, artisan, agriculteur ou professionnel libéral.
- Ne pas bénéficier d'un contrat collectif obligatoire via l'employeur.
- Les retraités, les étudiants, les chômeurs, les intérimaires, certains salariés ou les agents territoriaux en contrat à durée déterminée, ou à temps partiel peuvent également en bénéficier.